

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18 fr.
Trois mois... 8 fr.
Poste... 25 fr.
Six mois... 16 fr.
Trois mois... 8 fr.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et non payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez M. DAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Janvier 1879.

Chronique générale.

Le général Gresley est nommé ministre de la guerre, en remplacement du général Borel, nommé commandant du 3e corps à Rouen, en remplacement du général Lebrun, relevé de ses fonctions sur sa demande.

Nous ferons remarquer que le général Gresley n'est ni sénateur, ni député, et que sa nomination au ministère de la guerre n'est pas plus parlementaire que n'a été celle du général Borel. A quoi bon changer, puisque c'est la même chose?

L'Officiel a publié hier un arrêté ministériel relatif au classement, à l'exposition et au tirage de la loterie, qui est fixé au 26 janvier.

Dans une réunion républicaine, M. Floquet a insisté pour remplacer le ministère actuel par un ministère nouveau, représentant mieux la majorité républicaine.

Le discours de M. Floquet a été très-applaudi; mais la gauche modérée et le centre gauche ont résolu de maintenir le ministère.

Versailles, 14 janvier, 4 h. soir.
L'animation est extrême; la nomination du général Gresley est très-discutée; les républicains la considèrent comme une déception.

Le Sénat est présidé par M. Gauthier de Rumilly. « La majorité du Sénat doit être, dit-il, une majorité d'harmonie avec celle de la Chambre. »

A la Chambre des députés, M. Desseaux exhorte tous les bons citoyens à l'union.

Au Sénat, la gauche, l'union républicaine et quelques membres du centre gauche choisissent M. Duclerc pour la présidence. M. Jules Simon n'a pour lui que 21 voix du centre gauche.

La Chambre a réélu M. Grévy. Les sénateurs et les députés étaient peu nombreux.

Le programme du cabinet a été lu et approuvé dans le conseil des ministres d'hier matin. Il sera porté demain jeudi à la connaissance des Chambres. Après la lecture, une interpellation sera déposée touchant l'application. Le gouvernement demandera la discussion pour lundi. M. Dufaure répondra.

C'est au tour de M. de Marcère d'avoir à soutenir les exigences des groupes de gauche, s'il veut se maintenir dans leur bonne grâce. On lui demande, depuis quelques jours, le remplacement de différents fonctionnaires de l'administration centrale, très-anciens dans le ministère et qui occupent des situations relativement élevées acquises par 27 et 28 ans de services. Il y a entre autres un ancien collègue de M. Durangel et deux ou trois chefs de service, dont on exige absolument le remplacement à bref délai. L'un de ces fonctionnaires passe, à tort ou à raison, pour faire partie d'une société religieuse dont il serait vice-président.

Une discussion violente a éclaté entre M. Dufaure et M. de Marcère. Le président du conseil a reproché en termes plus que vifs à son collègue de l'intérieur d'avoir fait publier dans les journaux qu'il protégeait et patronne spécialement des programmes prétendus ministériels.

Le colonel d'Andlau, sénateur, est nommé général de brigade.

Dans le conseil des ministres d'avant-hier matin, le Maréchal a signé la nomination de M. Challemel-Lacour, en qualité d'ambassadeur à Berne.

LE PLÉBISCITE GAMBETTA.

On prête au chef des gauches un singulier plan destiné à consolider sa popularité chancelante: il aurait proposé aux républicains de la Chambre des députés de donner tous en masse leur démission.

M. Gambetta, exposant son plan dans une réunion d'amis choisis, estimait que ce plébiscite législatif aurait pour effet de ramener à la Chambre une majorité de républicains supérieure à la majorité actuelle, grâce à une propagande électorale habilement faite; que, de plus, les nouveaux députés républicains appartiendraient presque tous à l'opinion modérée. La balance serait alors presque égale entre les modérés et les intransigeants de la gauche.

Aussitôt après ce plébiscite, on s'entendrait pour obtenir du Maréchal la réunion des deux Chambres en congrès souverain. Pour arriver à ce but, on promettrait au Maréchal de renouveler ses pouvoirs présidentiels.

Cette affaire du congrès aurait pour but principal, il ne faut pas se le dissimuler, de provoquer la démission du chef de l'Etat. La Constitution serait révisée de telle façon qu'il serait impossible au Maréchal de rester à la place qu'il occupe.

Sans que le congrès s'assemble, n'est-il pas facile de prédire que la démission du Président de la République suivra de près celle du cabinet trop modéré du 14 décembre.

C'est le 10 janvier qu'a été faite la réparation demandée par la France au bey de Tunis.

« Ben-Ismaïl, premier ministre de la Ré-

gence, dit le Journal officiel, s'est rendu en grand uniforme avec une suite au consulat français.

Le consul général de France, entouré de tout le personnel du consulat et des officiers du stationnaire français, a reçu publiquement les excuses complètes du bey de Tunis que son premier ministre venait porter en son nom.

Nous détachons d'un article publié par la Deutsch Zeitung ou Gazette allemande le curieux passage suivant:

« On ne saurait nier que maintenant ce n'est plus le Tiers, mais bien le Quatrième Etat qui tend à entrer plus résolument qu'auparavant dans la vie publique en France. L'idée socialiste est un produit de l'esprit français, et si la démocratie sociale s'est révélée d'abord comme un parti politique dans le nouvel empire allemand, rien ne serait plus faux que de soutenir que la France actuelle ne possède aucun parti politico-socialiste politiquement organisé.

La République conservatrice préconisée par M. Thiers ne tardera pas à devenir une impossibilité, et le Tiers-Etat se verra obligé de faire au Quatrième-Etat des concessions politiques aussi bien que des concessions économiques.

La France ne sera sans doute pas transformée par là en une république démocratico-socialiste, seulement il se pourrait que les concessions que le Tiers devra faire au Quatrième Etat paraissent suffisantes au prince de Bismark pour modifier ses vues relativement à la forme du gouvernement en France qui peut le mieux s'accorder avec les intérêts de l'Allemagne.

On sait que le prince de Bismark combattait en France la restauration des Bourbons, parce qu'il redoutait une alliance de la royauté française avec la papauté contre l'empire allemand protestant. Mais aujourd'hui le Kulturkampf est en voie de s'éteindre: Rome n'est plus l'ennemie jurée de l'Allemagne. Le prince de Bismark a découvert dans la démocratie sociale le véritable

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA DISPARITION DU GRAND KRAUSE

(Suite.)

LXXXVIII.

Elle venait justement de soutenir le contraire; mais je la connaissais depuis trop longtemps pour m'étonner de la voir passer brusquement d'une idée à l'idée opposée. D'ailleurs, est-ce qu'il faut croire une mère, quand elle dit du mal de son fils? Si elle en dit du mal, c'est qu'elle est sûre d'être contredite. Croyez que si elle en pensait réellement elle n'aurait garde de le révéler aux autres. J'ai vu cela plus de cent fois dans ma vie.

— Qui, oui! reprit-elle, j'ai toujours soutenu qu'il avait bon cœur!

Craignant sans doute d'avoir montré trop à nu son orgueil maternel, elle ajouta, en me regardant: — Mais léger comme une feuille, et incapable de s'appliquer.

Je me mis à sourire, parce que les paroles de mon père me revenaient encore une fois à l'esprit. — Quand on sait du bien, on le dit!

— Me n'en parlez pas, dis-je à la mère Seckatz,

en entrant dans ses idées pour mieux l'attraper. Hier, il a été si léger pendant la classe, il s'est si peu appliqué à sa page d'écriture et à sa leçon d'histoire, que le père Wächter... devinez ce qu'il a dit, le père Wächter.

Elle secoua la tête et me regarda avec inquiétude. Je n'eus pas le cœur de prolonger son anxiété.

— Le père Wächter a dit: « Je vois que tu l'appliques autant que tu le peux, et j'en suis bien heureux. Je vois pourquoi tu l'appliques, et j'en suis reconnaissant. Voilà ce que j'appelle une page soignée, et personne n'a mieux su son histoire que toi! »

— Voyez-vous ça! s'écria la mère Seckatz en regardant le chat avec des yeux attendris.

Pour toute réponse, le chat lui bailla au nez, et il accompagna ce bâillement profond d'affreuses grimaces qui lui rendaient la tête toute plate comme celle d'un serpent, et de petits tressaillements qui lui faisaient bouffer le poil sur la peau, tantôt à un endroit, tantôt à un autre.

Pour la mettre à son aise, je fis semblant d'être très-occupé à jouer avec les outils du boursier, sur l'établi.

— Il faut que je vous quitte, lui dis-je au bout d'une minute.

Alors, je rangeai les outils sur l'établi, et je me levai pour partir.

— Furet, me dit-elle d'une voix mal assurée,

Furet, tu es une bonne petite musaraigne!

Il faut savoir comprendre les gens, et lire leur pensée à travers leurs paroles. Il est évident qu'un furet est un furet, et ne pourra jamais être une musaraigne, grosse ou petite, bonne ou mauvaise. Aux yeux d'un étranger, le compliment de la mère Seckatz aurait paru un non-sens. Moi, je le comprenais et je lui en savais beaucoup de gré. En fait d'attention, il faut tenir compte aux gens bien plus tôt de l'effort que du résultat. La reconnaissance de la mère Seckatz s'était traduite par un prodigieux effort de mémoire, qui avait amené sur ses lèvres le mot de musaraigne.

— Allons donc! allons donc! me dit Strecker, qui m'attendait depuis longtemps sur le seuil de la porte d'entrée.

Il me laissa le choix des divertissements, et me demanda par où il me plairait de commencer. Comme un gourmet, je réservai pour la bonne bouche le plaisir d'apprendre nos leçons dans le grenier à foin, et je dis à Strecker que nous commencerions par où il voudrait.

On ne peut pas se figurer, sans avoir passé par là, ce que c'est que d'apprendre ses leçons dans un grenier à foin. La preuve que ce plaisir est au-dessus de tous les autres, c'est que nous fîmes capables de le goûter, après tous ceux dont nous étions déjà rassasiés.

LXXXIX.

Comme nous regardions à la lucarne, Strecker s'écria:

— Voilà les gendarmes qui reviennent de la correspondance.

Au lieu de descendre l'échelle comme on la descend d'ordinaire, il se mit à califourchon dessus et se laissa glisser.

Je demeurai confondu pendant qu'il riait de mon ahurissement. Il eut beau me dire que c'était bien plus facile et plus agréable, il ne put jamais me convaincre, du moins pour cette fois. Une rampe d'escalier, passe; mais une échelle! C'était une idée trop neuve pour moi; j'avais besoin de m'y faire avant de me risquer.

Je descendis donc, sans fausse honte, à la manière ordinaire, et, quand je l'eus rejoint, nous nous mîmes à courir du côté de la grande route, pour aller à la rencontre des gendarmes. Ils arrivent au pas, nous les attendons debout, sur l'accotement de la route.

Ils marchent côte à côte, se laissant balancer au pas régulier de leurs chevaux. Ils ne parlent pas; c'est peut-être qu'ils n'ont rien à se dire, mais cela me fait mauvais effet, et je sens que je n'oserais jamais les aborder. Mais Strecker n'est pas si timide que moi; il s'avance dans la poussière; je

ennemi du nouvel empire allemand, qui doit être radicalement extirpé. On assure déjà que l'on projette à Berlin des mesures internationales contre la démocratie sociale.

Et si, comme l'on doit s'y attendre, l'élément radical prend maintenant une part plus active dans la vie publique en France, si les cercles dirigeants de Versailles se trouvent obligés de lui faire certaines concessions, les idées du prince de Bismark concernant la République en France se modifieront d'une façon importante.

On dit, à la vérité, que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a témoigné encore sa satisfaction du résultat des élections sénatoriales (on a pu s'assurer, par la réponse de la *Gazette* aux journaux de Vienne, qu'il faut aujourd'hui beaucoup rabattre de cette satisfaction de la première heure); mais le temps viendra bientôt où les officieux de Berlin envisageront à un tout autre point de vue la situation politique en France.

Alors pourront se former certains centres de résistance aux idées nouvelles, dont l'influence s'exercera sur la marche des événements du monde. Dans dix ans, la France célébrera le centième anniversaire de sa grande Révolution; qui sait sous quelle forme politique la France apparaîtra au monde en 1889?

Que la presse allemande apprécie comme elle l'entend ce qui se passe chez nous, c'est son droit; nous avons aussi celui de parler de son gouvernement et de ses actes. Mais que M. de Bismark veuille peser à tout moment sur notre politique intérieure, voilà ce que nous répudions.

Le ton de cet article est assez comminatoire; la *Gazette de l'Allemagne du Nord* avait déjà dit « qu'il fallait que la République française donnât des garanties pour la paix internationale et la paix sociale, si elle tenait à conserver la bienveillance de l'Allemagne. »

M. de Bismark intervenait en 1876 en faveur des républicains et faisait célébrer à grand bruit leur victoire par ses journaux infodés. Aujourd'hui il redoute et menace presque les radicaux triomphants. Cette brusque volte-face ne peut s'expliquer que par une malveillance obstinée.

Mais qui donc livre ainsi la France aux capricieuses influences de l'étranger? Qui s'est prévalu de sa « bienveillance? » qui nous a réduits à un tel état d'abaissement et d'impuissance?

Nous avons le droit de dénoncer l'ennemi qui, après s'être fait protéger par M. le prince de Bismark, est exposé à recevoir ses avertissements et à subir ses menaces: c'est la Révolution triomphant aujourd'hui sous le drapeau de la République.

Les candidats à l'École polytechnique, en 1879, sont prévenus que, d'après les demandes des divers ministères et services intéressés, le ministre de la guerre a fixé à 200 le nombre des élèves à admettre à ladite École, à la suite du concours de cette année.

Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit, savoir:

Artillerie de l'armée de terre,	70
Génie de l'armée de terre,	40
Service des poudres et salpêtres,	»
Service des mines,	40
Service des ponts-et-chaussées,	32
Corps de la marine,	4
Génie maritime,	2
Ingénieurs hydrographes,	»
Commissariat de la marine,	2
Artillerie de la marine,	15
Manufacture de l'Etat,	3
Lignes télégraphiques,	3
Total,	475

En prévision des démissions, décès, etc., etc., ce chiffre est augmenté de plus d'un dixième, conformément aux termes de l'article 4 du décret du 15 avril 1873, soit

Total égal 200

Les élèves démissionnaires avant leur entrée à l'École seront remplacés, en suivant l'ordre de classement, de manière à compléter l'effectif présent à 290 élèves au moment de l'ouverture des cours.

Le ministre de l'intérieur se propose, nous assure-t-on, de nommer une commission spéciale chargée d'élaborer un projet de loi sur les chambres syndicales ouvrières.

Ces associations, qui jusqu'à présent n'existent qu'en vertu d'une simple tolérance de l'administration, auraient désormais une existence légale, avec des droits et des privilèges nettement définis.

Le projet du ministre sera-t-il préféré à celui qui a été préparé et examiné par les délégués des Chambres syndicales?

Nous ne saurions le dire; en tout cas, on doit s'attendre à de sérieuses modifications dans l'organisation actuelle de la juridiction commerciale.

NOUVELLE-CALÉDONIE.

On mande de Sydney, 5 décembre:

« Des avis, reçus de la Nouvelle-Calédonie, sans date, annoncent que les insurgés ont massacré onze blancs, qui transportaient des munitions de guerre sur le fleuve Paya pour les troupes. »

Leurs corps ont été trouvés, cuits et coupés par morceaux, dans des paniers. »

Deux mille paquets de cartouches de chassepots sont tombés entre les mains des insurgés qui les employèrent contre les canots d'un navire de guerre français, qui opérèrent une reconnaissance sur le fleuve. »

Les insurgés firent feu plusieurs fois sur les matelots français et ne purent les poursuivre à cause des marais qui bordent le fleuve. »

Cette dépêche se rapporte à des faits déjà connus et qui ont été communiqués à la presse par une dépêche de Sydney, 27 novembre, reçue par le ministre de la marine et des colonies et publiée par l'agence Havas, le 28 novembre, dans sa feuille des dépêches, 9 heures 30 du soir.

de Strasbourg par un berger qui l'avait parfaitement reconnu. Malheureusement, la mère Jean n'avait pas eu la présence d'esprit de demander à cette bonne femme quel était son nom et où elle demeurait. Quelques-unes des personnes qui étaient là essayaient de faire dire à la mère Jean quelle figure avait cette bonne femme; si elle était grande ou petite, brune, blanche ou grise. Les réponses de la mère Jean ne se ressemblaient pas d'une fois à l'autre, ce qui fit qu'un de mes voisins nous regarda en dessous, et nous dit tout bas que la mère Jean avait rêvé tout cela dans son arrière-boutique d'où elle sortait toujours si rouge et si effarée.

Je crois qu'il avait raison, car, dans l'après-midi, la mère Jean prétendait tenir du preneur de tanpes qu'il avait vu Krause, juste dans la direction opposée à celle où le berger l'avait vu le matin.

Comme nous tournions le coin de la place, nous vîmes de loin M. le comte d'Ordenheim qui sortait du presbytère. Il causa un instant avec M. le curé; pendant ce temps-là, le domestique que Seckatz appelait M. Chose promenait deux chevaux sur la place. Quand la porte du presbytère s'ouvrit, il s'approcha avec empressement et tint l'étrier à M. le comte, qui partit au grand trot; le domestique remonta sur son cheval, et suivit M. le comte à vingt-cinq pas de distance.

(Magasin pittoresque.)

(A suivre.)

A la date du 27 décembre, le commandant Orly, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, a adressé au ministre de la marine et des colonies une dépêche annonçant qu'aucun fait nouveau n'était à signaler.

MADDEN LE RÉGICIDE.

Byrne Madden, poursuivi en ce moment pour menaces de mort adressées à la reine Victoria, n'est pas, comme on l'a prétendu, une victime de la monomanie épidermique qui arme en ce moment la main des démocrates contre les têtes couronnées. Cet Irlandais, né à Bruges, et qui a, comme on vient de l'apprendre, longtemps habité la France, est déjà, depuis 1860, atteint de la folie du régicide, et il a déjà été enfermé dans plusieurs établissements d'aliénés pour avoir menacé successivement de tuer le président Johnson, le roi des Belges, l'empereur Napoléon III et l'empereur François Joseph.

LA LOTERIE RÉPUBLICAINE.

Les organisateurs de la Loterie nationale ne sont pas à la fin de leurs déboires, dit le *Gaulois*.

Dans le groupe IX, on compte pour 95,000 fr. de fleurs et de plantes rares.

Or, un membre de ce groupe nous disait il y a quelques jours:

« Nous allons avoir un tas de procès avec les gagnants... Figurez-vous que toutes nos plantes sont gelées. Il y en a qui valaient cinq mille francs pièce, et qui aujourd'hui ne seraient pas achetées au prix d'une misérable fougère... De même pour les poissons de l'aquarium; ainsi, par cette basse température, un de nos phoques mis en loterie ne s'est-il pas avisé de crever!... »

Voilà en perspective des litiges qui ne manqueront pas de gâter.

LA LOTERIE NATIONALE.

M. Edouard Lebey, membre de la commission de la Loterie nationale, a adressé, il y a quelques jours, la lettre suivante à M. Girard, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Agriculture et du Commerce, et président de cette commission:

Paris, 6 janvier 1879.

Monsieur le président,

Le 7 novembre dernier, la commission du tirage de la Loterie nationale, dont j'ai l'honneur de faire partie, a adopté, à l'unanimité, la décision suivante:

« Au moment de son entrée dans le magasin, chaque lot sera enregistré sur un livre matricule ou catalogue, et recevra un numéro d'ordre. Ce catalogue sera imprimé à l'avance, et vendu par les soins de l'administration. Une affiche indicative du numéro tiré sera placée à côté de l'appareil de tirage, afin que le public puisse inscrire, sur le catalogue, en regard du numéro d'ordre du lot tiré, le numéro du billet gagnant. »

Cette décision a été officiellement communiquée aux journaux, qui, tous, en ont reproduit les termes, de manière à former contrat entre le public et la commission.

Sur la foi de ces délibérations, tout le monde, et grâce aux numéros d'ordre qui doivent y figurer, compte exercer un contrôle légitime sur le tirage de la Loterie et la délivrance des lots, et trouver ensuite dans les journaux non-seulement les numéros gagnants, mais encore les numéros d'ordre, indiquant le gros lot ou les douze lots gagnés.

Sur la foi de ces délibérations, je vous ai demandé l'époque de la mise en vente de ce catalogue. En guise de réponse, j'ai reçu convocation à une réunion, où vous avez déclaré qu'aucun catalogue ne serait publié avant le tirage.

Force vous a d'ailleurs été de reconnaître, devant les membres de la commission, que cette décision avait été prise à l'encontre de celle arrêtée par eux, et à leur insu.

Estimant que, dans ces conditions, le rôle de membre de la commission devient illusoire; qu'après avoir promis au public un catalogue, il est inadmissible qu'on le lui refuse; qu'en le privant ainsi des moyens de contrôle qu'on s'est engagé à lui fournir, on encourage les propos les plus calomnieux relativement à la substitution des lots

au moment de leur délivrance; qu'en mettant les journaux dans l'impossibilité de publier une indication quelconque sur l'objet gagné, tandis que l'on réserve à un seul l'exclusivité de ces renseignements, on crée un privilège contre lequel mes devoirs et mes engagements vis-à-vis de la presse m'obligent à protester; que ce refus des renseignements sur la désignation des lots n'a jamais existé dans aucune loterie, et devrait, moins que toute autre, se manifester dans la loterie intitulée Nationale, je vous prie d'accepter ma démission de membre de la commission du tirage de cette Loterie.

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Signé: EDOUARD LEBEY.

Chronique militaire.

Voici quelles seraient, dans les projets de la gauche sur l'organisation militaire, les limites d'âge adoptées pour la mise à la retraite des officiers généraux et des officiers supérieurs:

Commandants de corps d'armée, 66 ans; Généraux de division, 63 ans, actuellement 65 ans;

Généraux de brigade, 60 ans, actuellement 62 ans;

Colonels, 58 ans, actuellement 60 ans; Lieutenants-colonels, 55 ans, actuellement 58 ans;

Chefs de bataillon, 52 ans, actuellement 56 ans.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONVENTION DE L'ORLÉANS

AVEC L'ÉTAT.

On lit dans la *Patrie*:

D'après un renseignement qui nous est fourni, les négociations entamées depuis un certain temps entre la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et l'Etat viennent de se terminer. Seulement, au lieu d'aboutir, comme beaucoup de bons esprits l'espéraient, dans le sens d'une concession à la Compagnie d'Orléans, de partie des lignes récemment rachetées par l'Etat, c'est, au contraire, ce dernier qui devient acquéreur d'un nombre assez considérable de kilomètres de voies faisant aujourd'hui partie du réseau de l'Orléans.

Voici, d'ailleurs, les renseignements encore inédits que nous recevons à cet égard d'une personne absolument digne de foi:

La convention préliminaire conclue entre le directeur de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et le ministre des travaux publics a été signée dans la journée de vendredi dernier.

Cette convention comprend: 1° La cession à l'Etat de toute la voie ferrée comprise entre Saumur et Brest et desservant Angers, Nantes, Redon, Lorient, Quimper, Châteaulin;

2° La cession également à l'Etat de la ligne de Paris à Orsay et Limours, destinée à donner au réseau des chemins de fer de l'Etat une entrée dans Paris.

Mais ce n'est pas tout, et afin de relier entre elles les diverses exploitations de l'Etat, le ministre des travaux publics se propose soit d'utiliser les anciennes concessions de la Compagnie d'Orléans à Rouen, qui aujourd'hui lui appartiennent, soit de demander aux Chambres la déclaration d'utilité publique pour la construction de nouvelles voies.

Grâce à cette double combinaison, la ligne de Limours prolongée se trouvera mise, par Dourdan, en correspondance directe avec celle de Saumur, point de jonction générale de toutes les lignes de la Bretagne, de la Vendée et des Charentes.

C'est ainsi que sera constitué au profit de l'Etat un septième grand réseau du Sud-Ouest, ayant son point de départ direct à Paris et rayonnant de la capitale, d'un côté, vers Brest par Saumur, Nantes, Redon et Lorient, de l'autre côté vers Bordeaux par Saumur, Bressuire et Niort.

Ajoutons que la ligne de Paris à Sceaux et Orsay, dont la voie est à écartement agrandi et dont le tracé actuel présente des courbes à trop faible rayon, devrait être reconstruite dans les conditions du cahier des charges des grandes Compagnies.

n'avance derrière lui à un pas de distance. Les gendarmes tirent la bride et les chevaux s'arrêtent.

A la question de Strecker, l'un des gendarmes, le plus grand et le plus maigre, ne répond que par un signe de tête. L'autre, celui qui a des galons sur les bras, dit que personne n'a pu leur donner des nouvelles de Krause.

Les chevaux piétinèrent et repartirent en donnant des coups de tête. Strecker et moi, nous étions très-tristes, et nous osons à peine dire un mot.

Retournons-nous au grenier? me demandait-il d'un air distraît.

Je lui répondis que je n'en avais plus guère envie.

J'étais tout à fait désolé de ne pas avoir de meilleures nouvelles pour le père Wächter; je pensai cependant que, telles qu'elles étaient, il valait encore mieux les lui porter que de le laisser toute la journée dans l'attente et dans l'inquiétude.

Strecker fut de mon avis.

Comme nous passions devant chez la mère Jean, nous vîmes plusieurs personnes rassemblées près de sa porte. Dans un jour comme celui-là, la moindre chose piquait la curiosité, parce que tout le monde était en quête de nouvelles. Strecker se dirigea vers ce petit groupe, et je le suivis.

La mère Jean prétendait tenir d'une bonne femme de la campagne que Krause avait été vu sur la route

Reste la question des tarifs. Elle a, au point de vue des Compagnies comme au point de vue du public, sa très-réelle importance. Or, dans la convention qui nous occupe, il est déclaré que les chemins de fer de l'Etat ne pourront abaisser leurs tarifs au-dessous de ceux que la Compagnie d'Orléans jugera à propos d'appliquer, en se tenant, bien entendu, dans les limites naturelles de son cahier des charges.

Telle est, sommairement indiquée, la teneur des stipulations qui viennent d'être arrêtées, sauf ratification des deux Chambres et de l'assemblée générale des actionnaires, entre le directeur de la Compagnie d'Orléans et le ministre des travaux publics.

Nous n'avons pas besoin sans doute de faire ressortir l'intérêt très-sérieux qui s'attache à ces stipulations que, les premiers dans la presse, nous nous trouvons en mesure de faire connaître.

A Saumur, la Loire ne marquait plus, aujourd'hui mercredi à midi, que 4^m 80. Elle continue à décroître.

ANNONCES JUDICIAIRES.

M. le préfet de Maine-et-Loire a pris l'arrêté suivant :

« Article 1^{er}. — Le prix d'insertion des annonces judiciaires dans les journaux du département est fixé, pour l'année 1879, à vingt centimes par ligne de trente-quatre lettres, caractère gaillard, l'a pris pour type de justification, et à vingt-cinq centimes par ligne de quarante-cinq lettres et au-dessus.

» Art. 2. — Toutefois, et par exception, le tarif des insertions relatives aux jugements de faillites et aux convocations et délibérations de créanciers, est fixé à deux francs par chaque insertion faite suivant la formule usitée.

» Art. 3. — Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit d'enregistrement, à quarante centimes. Ce prix sera réduit à trente-cinq centimes, en ce qui concerne les publications relatives aux faillites.

» Art. 4. — Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes administratifs et notifié aux journaux du département. »

Nueil. — Lundi dernier, le sieur Goizet, Charles, âgé de 44 ans, journalier au village de la Croix, commune de Nueil, a été trouvé presque sans vie sur un chemin d'exploitation, à 200 mètres de sa demeure.

Ramené à son domicile, il n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

Goizet, ivre, avait passé la nuit dans ce chemin et a succombé à une congestion cérébrale déterminée par le froid et l'abus des boissons alcooliques.

L'Esprit des Bêtes. — On écrit de Chenette-les-Tuffeaux, près Saumur :

« Dans la commune de Chenette-les-Tuffeaux, le ruisseau de la Fontaine-d'Enfer, qui fait tourner deux ou trois moulins, a failli, la semaine dernière, inonder l'habitation d'un des meuniers. Pour faire écouler l'eau, il a fallu, la nuit, couper des talus et chaussées et lui livrer des passages inadéquats. C'est une chienne qui a préservé l'habitation de meunier en lui donnant l'éveil et l'avertissant du danger.

« La pauvre bête avait ses petits dans sa niche sous un hangar. Voyant venir l'eau et craignant pour sa progéniture, elle se mit à hurler d'une façon si lamentable que son maître se leva pour voir ce qui causait son désespoir.

« Il put constater le danger qui le menaçait et prendre des mesures pour s'en préserver lui-même, ainsi que la mère et ses petits.

« Cette mère intelligente et dévouée n'avait pas attendu l'arrivée de son maître pour travailler au sauvetage de ses petits. Elle avait eu le soin de les emporter un à un hors de sa niche pour les déposer sur des bûches au-dessus du niveau de l'eau qui montait.

« Voilà un petit chapitre à ajouter à l'Esprit des Bêtes, de Toussent. »

AH! LE BON BILLET.

Vendredi, au tribunal de commerce d'Angers, un négociant étant sur le point d'être déclaré en faillite, M. le président lui demanda :

— Comment allez-vous vous tirer de là ?
— Oh! monsieur, si j'ai un peu de chance ce ne sera pas difficile.
— Un peu de chance ?
— Oui, monsieur. J'ai un billet de la Loterie nationale, et je peux gagner le gros lot. (Authentique.) (Courrier d'Angers.)

LONGUE.

Par suite de la fonte de la neige qui tombe presque journellement depuis quatre semaines, les rivières et les petits ruisseaux se sont peu à peu remplis et ont débordé les terres; les routes même en plusieurs endroits sont couvertes d'eau.

La partie de Longue qui borde l'Authon est également couverte d'eau, et déjà plusieurs fermiers, dans la crainte d'être inondés, sont déménagés.

— Vendredi soir, sur la route de Longue à Mouligné, on a trouvé un sieur Cayon, journalier à Longue, à moitié gelé. Transporté dans une ferme voisine, il n'a pas tardé à expirer, malgré les soins qui lui ont été donnés. On attribue sa mort à une congestion cérébrale.

A Saint-Pierre-des-Eglises, arrondissement de Montmorillon (Vienne), un enfant a été victime de l'imprudence d'un de ses camarades, et de ses cousins. Ils étaient tous les deux à s'amuser, lorsque, en l'absence des parents, ce dernier prit un fusil que l'on avait été obligé de déplacer momentanément à cause de quelques réparations à la maison qui étaient en cours d'exécution, il l'arma, visa l'autre à la tête et lui dit : « Si tu étais un oiseau, comme je te tuerais. » En même temps, il pressa la détente et le coup partit. Le pauvre enfant a eu un œil et une partie du nez emportés.

Qu'on juge de la désolation du père qui ne s'était absenté que pour un instant, lorsqu'à son retour il trouva son fils dans cet état.

Cet accident prouve une fois de plus qu'on ne doit jamais, même accidentellement, laisser d'armes à feu à la portée des enfants.

Un déplorable accident est arrivé à la Foye-Monjaillé, arrondissement de Niort. Un enfant de deux à trois ans, qui jouait auprès d'un chaudron, est tombé dans la lessive bouillante qu'il contenait. On l'en a retiré aussitôt, mais il avait la moitié du corps littéralement cuit. Lorsque le médecin, appelé en toute hâte, est arrivé, le malheureux enfant ne donnait plus signe de vie.

On lit dans le Journal de Châteaubriant :
« La justice vient de se transporter dans la commune d'Issé. Il s'agit de mauvais traitements et de séquestration. Une fille, âgée d'une trentaine d'années, depuis dix ans, renfermée, sans jamais voir le jour, dans une cave humide, privée d'air et de lumière.

» Nous ne pouvons aujourd'hui entrer dans plus de détails de peur de gêner les investigations de la justice. »

On lit dans l'Union bretonne :

« Vendredi dernier, un horrible accident est arrivé à Saint-Philbert-de-Bouaine (Vendée) : un jeune homme, en tirant sur des moineaux par-dessus un mur, a tué sa sœur qui se trouvait derrière une haie. »

Les agréments de la politique au théâtre. On écrit de Brest qu'il y a eu, samedi soir, grand tapage au théâtre de cette ville, à propos de la Marseillaise, parce que deux strophes seulement avaient été chantées.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 13 janvier 1879.
Vingt mille personnes, au moins, sont allées hier dimanche, comme votre serviteur, se casser le nez sur les portes closes du Palais de l'Industrie. Une ironie pancarte, fort peu élégante, attachée sur l'une des portes, prévenait ce bon public que « les salles où étaient exposés les lots de la Loterie nationale » lui étaient formellement interdites.

L'ouverture de cette exposition avait pourtant été bel et bien annoncée pour hier; au dernier moment, paraît-il, on s'est aperçu d'une assez grave erreur. Le mois, le quinzième étaient bien indiqués, mais le millé-

sime était oublié! Alors, il a fallu convoquer la commission, la sous-commission, etc., etc., et comme par ces temps de neige les trains ont du retard, l'ouverture est renvoyée à un jour qui sera ultérieurement fixé... peut-être l'année prochaine!

Ceux qui ne perdent rien à ce retard sont les heureux porteurs des billets qui gagneront les vins fins et les fines liqueurs. Ça se bonifie! Leurs lots, faits, à l'heure qu'il est, acquièrent une valeur considérable, et je suis certain de les voir préférés au service d'orfèvrerie française de la maison Odiot, ou à la parure de M. Boucheron.

Ce magnifique service de table, en argent massif, a été acheté, parmi les objets exposés par la maison Odiot, par la commission de la Loterie nationale. Il comprend plusieurs pièces :

4 pièces de milieu représentant l'enlèvement de Flore par Zéphyre, travail excessivement gracieux, dû à un artiste de talent, M. Gilbert :

- 4 candélabres ;
- 2 coupes à fruits ;
- 4 étagères ;
- 6 compotiers ;
- 6 assiettes à petits fours ;
- 24 couverts de table ;
- 24 couteaux de table ;
- 24 couverts de dessert en vermeil ;
- 24 couteaux de dessert, idem ;
- 24 couteaux, vermeil, lame acier ;
- 24 cuillers à café, vermeil ;
- 4 plats d'entrée ;
- 4 plats d'entremets ;
- 4 plats ovales de 0^m 54 centimètres ;
- 4 plats ovales de 0^m 50 centimètres ;
- 2 casseroles sur réchaud ;
- 2 sautières ;
- 12 porte-carafes.

L'heureux mortel qui le gagnera et ne voudra pas le conserver, trouvera en échange chez M. Odiot de bons et beaux écus jusqu'à concurrence de 120,000 fr.

Le second lot, d'une valeur de 100,000 fr., a été livré par M. Boucheron, joaillier, qui, lui aussi, comptera au gagnant, en échange, la jolie bagatelle de 100,000 fr.

Ce lot se compose de :

Un pendent de cou, valant.	36,675 fr.
Une rivière	29,400 »
Un bracelet	19,397 »
Deux boutons d'oreilles	7,300 »
Un diadème	5,660 »
Une bague	4,900 »
Total.	400,032 fr.

Ce sont les deux lots principaux. Puis, il en vient 70,000, dont je ne puis vous parler, puisque je ne les ai pas vus. Maintenant on affirme, mais entre nous je crois que l'on a voulu se moquer de moi, on m'affirme, dis-je, que parmi les sièges et fauteuils composant des lots, se trouvent, cumulé et écarté, un fauteuil de sénateur et un siège de député! Je n'ose y ajouter foi, et pourtant la fameuse roue au moyen de laquelle se fera le tirage choisira-t-elle peut-être plus intelligemment que le suffrage universel le citoyen digne de s'y asseoir. Le fait méritant confirmation, je me hâterai de le vérifier aussitôt l'ouverture, et vous en ferai part.

A l'heure où je vous écris, nous sommes sous la neige. La municipalité se distingue, car de fortes escouades d'ouvriers enlèvent la neige à grand renfort de tombereaux. Elle est ensuite portée à la Seine ou jetée aux égouts. O. P.

Monsieur,
Depuis plusieurs années, chaque fois que j'ai un rhume, je m'empresse de prendre chaque jour quatre ou cinq de vos bienfaitantes capsules de goudron de Guyot, et toujours, dans trois ou quatre jours, je suis débarrassé de mon rhume. Permettez-moi à ce propos de vous signaler un fait singulier. La dernière fois que j'ai dû employer votre remède, j'étais atteint depuis deux mois d'une plaie à la jambe bien difficile à guérir. Au bout de trois jours de l'usage de vos capsules, j'ai été tout étonné de voir une croûte se former sur la plaie. Attribuant ce résultat à votre médicament, j'ai continué de prendre du goudron. Au bout d'une dizaine de jours, j'étais radicalement guéri.

J'ai conseillé vos capsules à diverses personnes qui, à leur grand étonnement, ont éprouvé exactement les mêmes effets que moi. Au bout de quatre ou cinq jours, une croûte se forme sur la plaie et généralement la guérison s'obtient en dix ou quinze jours. 17.

J. CLAER,
5, rue Folsny, à Bruxe lles.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par

Gérôme. — Le passage Saint-Roch, par Simon de Vandières. — Le palais et le vieux château de Darmstadt, par Ch. M. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — L'Afghanistan, par Ernest Herbaud. — L'exposition des lots au palais de l'Industrie, par Simon de Vandières. — Courrier du palais, par Maître Guéria. — Le duc de Cumberland et la princesse Thyra, par Ch. Murato. — La Robe de Noces, par Alexandre Dumas (suite). — Vanité, par Simon de Vandières. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echécs.

GRAVURES : L'ancien Paris : derniers vestiges du passage Saint-Roch. — Darmstadt : le nouveau palais et l'ancien château grand-ducal. — Afghanistan : montagnards de Khyber enlevant un troupeau à une colonne anglaise. Faatassin afghan. Le bourreau de Caboul et son aide. — S. A. R. le prince Ernest de Hanovre, duc de Cumberland. S. A. R. la princesse Thyra de Danemark, duchesse de Cumberland. — Palais de l'Industrie : exposition des lots de la loterie nationale. — Revue comique du mois, par Cham (douze gravures). — Vanité, d'après le tableau de M. J. Bertrand. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements) : 1 an, 22 fr. ; 6 mois, 14 fr. 50 ; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

AVIS AUX RENTIERS.

Pour augmenter ses revenus, ACHETER de la Rente, par le système de la Société des Banques Départementales. 500 francs de rente pour 500 francs de capital versé ; 4,000 francs de rente pour pareil capital et progressivement. Demander la brochure explicative.

SUCCURSALE DE SAUMUR : 4, Place de la Bilange.

LE BON Utile LE PHARE LE BEAU l'agréable
Autrefois La Prime
REVUE BI-MENSUELLE

De la Littérature, de l'Industrie et des Beaux-Arts.
Bureaux à Paris, 18, rue des Martyrs.
ABONNEMENTS : Phare littéraire seulement, 6 fr. par an ; — Phare littéraire et financier, 9 fr. par an ; — Phare littéraire et musical, 12 fr. par an.

Toutes communications doivent être adressées à M. Paul PROUTEAU (de Saumur), Directeur-Propriétaire, 2, cité Barot, à Asnières (Seine), ou au Secrétaire de la Rédaction, 18, rue des Martyrs.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
56, rue Jacob, à PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.
L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode Illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.
4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.
S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.
La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, gaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,

